

2SB

Société par actions simplifiée au capital de 38 200 €
Siège social : 139 avenue de Verdun, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

438 920 530 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MARS 2024**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Décision n° 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice enregistré de l'exercice clos le 30 septembre 2023, soit 1 522 402 €, en totalité au compte « Autres réserves », dont le solde s'élèvera ainsi après affectation à 7 173 485 €.

En outre, l'Associé unique prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme
Monsieur Fayçal KABANI
Président

Pour copie certifiée conforme
F. KABANI




2SB

**Société par Actions Simplifiée
Capital de 38 200 €uros
438 920 530 RCS NANTERRE**

139, avenue de Verdun
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

Le 29 mars 2024



**Passionnément
engagé.**

2SB

Exercice clos le 30 septembre 2023

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

À l'Associé unique de la société 2SB,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée 2SB relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport,

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance vendus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiements mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

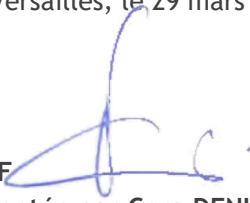
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 29 mars 2024.



BDO IDF

Représentée par Cora DENIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	21 600	21 600			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	312 070	297 342	14 728	8 652	6 076
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	333 670	318 942	14 728	8 652	6 076
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	18 554		18 554		18 554
Avances et acomptes versés sur commandes	3 260		3 260		3 260
Clients et comptes rattachés	9 544 656		9 544 656	8 088 203	1 456 453
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	5 653		5 653		5 653
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	447 031		447 031		447 031
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	313 182		313 182	305 543	7 639
. Autres	1 801 083		1 801 083	3 995 459	-2 194 376
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	80		80	80	
Disponibilités	3 400 294		3 400 294	6 239 185	-2 838 891
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	3 776 727		3 776 727	4 892 766	-1 116 039
TOTAL (II)	19 310 519		19 310 519	23 521 235	-4 210 716
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	37 564		37 564	114 365	- 76 801
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 681 754	318 942	19 362 812	23 644 251	-4 281 439

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 200)	38 200	38 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 820	3 820	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	5 651 083	3 729 426	1 921 657
Report à nouveau	77 538	77 538	
Résultat de l'exercice	1 522 402	1 921 658	- 399 256
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	7 293 044	5 770 641	1 522 403
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	33 564	114 365	- 80 801
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	33 564	114 365	- 80 801
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	841 685	834 012	7 673
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 748 825	8 622 270	-2 873 445
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	10 940	18 781	- 7 841
. Organismes sociaux	24 913	28 019	- 3 106
. Etat, impôts sur les bénéfices		171 468	- 171 468
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 517 157	1 899 948	- 382 791
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	48 276	56 089	- 7 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 813	692	4 121
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	3 813 768	5 918 902	-2 105 134
TOTAL (IV)	12 010 378	17 550 182	-5 539 804
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	25 826	209 064	- 183 238
TOTAL PASSIF (I à V)	19 362 812	23 644 251	-4 281 439

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	34 708 815		34 708 815	31 812 417	2 896 398
Production vendue biens					9,10
Production vendue services	7 297 283		7 297 283	13 089 070	-5 791 787
					-44,25
Chiffres d'affaires Nets	42 006 098		42 006 098	44 901 488	-2 895 390
					-6,45
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			7 333	4 667	2 666
					57,12
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 499	1 441	2 058
					142,82
Autres produits			1 226 570	643 165	583 405
					90,71
Total des produits d'exploitation (I)			43 243 500	45 550 760	-2 307 260
					-5,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			31 302 145	28 504 468	2 797 677
					9,81
Variation de stock (marchandises)			-18 554	49 918	- 68 472
					-137,17
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			8 118 833	12 923 049	-4 804 216
					-37,18
Impôts, taxes et versements assimilés			85 209	83 968	1 241
					1,48
Salaires et traitements			398 050	441 334	- 43 284
					-9,81
Charges sociales			155 738	170 096	- 14 358
					-8,44
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 861	4 947	914
					18,48
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			990 668	713 006	277 662
					38,94
Total des charges d'exploitation (II)			41 037 949	42 890 786	-1 852 837
					-4,32
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			2 205 551	2 659 973	- 454 422
					-17,08
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			94	92	2
					2,17
Reprises sur provisions et transferts de charges			114 365	50 301	64 064
					127,36
Différences positives de change			118 559	115 984	2 575
					2,22
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			233 017	166 378	66 639
					40,05
Dotations financières aux amortissements et provisions			33 564	114 365	- 80 801
					-70,65
Intérêts et charges assimilées			8 380	7 902	478
					6,05
Différences négatives de change			626 419	187 535	438 884
					234,03
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			668 363	309 802	358 561
					115,74
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-435 346	-143 424	- 291 922
					203,54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 770 205	2 516 549	- 746 344
					-29,66

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 799	- 14 799	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		14 799	- 14 799	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 962	5 347	- 2 385	-44,60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 962	5 347	- 2 385	-44,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 962	9 452	- 12 414	-131,34
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	244 841	604 343	- 359 502	-59,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	43 476 517	45 731 936	-2 255 419	-4,93
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	41 954 115	43 810 279	-1 856 164	-4,24
RESULTAT NET	1 522 402	1 921 658	- 399 256	-20,78
Dont Crédit-bail mobilier	25 484	25 725	- 241	-0,94
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 19 362 811,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 522 402,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/03/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable générale (Règlement ANC 2014-03).

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Les créances et dettes en devises hors zone euro sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice ; les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écart de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de conversion enregistrées en écart de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques et charges.

CIR :

La société a droit au titre de l'année 2022 à un CIR de 149 964 Euros.

Factor

La société a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées au factor au 30 septembre 2023 s'élève à un total de 1 734 301 euros.

Charges et produits constatés d'avance

Le produit et la charge constatés d'avance au 30 septembre 2023 relatifs aux contrats de maintenance vendus par la société s'élèvent respectivement à 3 813 768 euros et à 3 768 764 euros.

Engagement de retraite

La charge relative aux engagements futurs de retraite n'a pas été comptabilisée. Compte tenu de la moyenne d'âge et de l'ancienneté des salariés de l'entreprise, le montant ne serait pas significatif.

Chiffre d'affaires

La société 2SB est un distributeur de solutions de Cybersécurité. Son chiffre d'affaires se ventile en 2 grandes catégories :

- 1 - Les ventes de produits pour lesquelles le chiffre d'affaires est reconnu à la date de livraison.
- 2 - Les ventes de contrats de maintenances (dissociées) pour lesquelles le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 333 670

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 600			21 600
Immobilisations corporelles	300 133	11 937		312 070
Immobilisations financières				
TOTAL	321 733	11 937		333 670

Amortissements et provisions d'actif = 318 942

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 600			21 600
Immobilisations corporelles	291 481	5 861		297 342
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	313 081	5 861		318 942

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess. & droits sim. brev.	21 600	21 600	0	3 ans
Instal. génér. agenc. amgts	9 612	6 639	2 974	10 ans
Matériel de transport	1 630	1 279	351	5 ans
Matériel de bureau & infor.	67 433	56 795	10 638	3 ans
Mobilier	1 291	526	765	10 ans
Emballages récupérables	232 103	232 103	0	3 ans
TOTAL	333 670	318 942	14 728	

Etat des créances = 15 888 332

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	15 888 332	15 888 332	
TOTAL	15 888 332	15 888 332	

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 577 576

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 577 576
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	1 577 576

Charges constatées d'avance = 3 776 727

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 200

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	38200	1,00	38 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	38200	1,00	38 200

Provisions = 33 564

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	114 365	33 564	114 365		33 564
TOTAL	114 365	33 564	114 365		33 564

Etat des dettes = 12 010 378

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 752	5 752		
Fournisseurs	5 748 825	5 748 825		
Dettes fiscales & sociales	1 601 286	1 601 286		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	840 746	840 746		
Produits constatés d'avance	3 813 768	3 813 768		
TOTAL	12 010 378	12 010 378		

Charges à payer par postes du bilan = 2 231 841

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	5 752
Fournisseurs	2 167 476
Dettes fiscales & sociales	58 612
Autres dettes	
TOTAL	2 231 841

Produits constatés d'avance = 3 813 768

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 42 006 098

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	34 710 302	82,63 %
Prestations de services	7 462 650	17,77 %
Produits des activités annexes	82 178	0,20 %
Rabais, remises & ristournes accord	-249 032	-0,59 %
TOTAL	42 006 098	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 244 841

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 205 551		2 205 551
Résultat financier	-435 346		-435 346
Résultat exceptionnel	-2 962		-2 962
Participation des salariés			
TOTAL	1 767 243	244 841	1 522 402

Annexes 2023 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37 094
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	37 094

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	2	
TOTAL	10	0

Annexes 2023 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 577 576

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(4181000)	1 577 576
TOTAL	1 577 576

Charges constatées d'avance = 3 776 727

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	7 962
Charges const. d'avance maintenance(4860010)	3 768 765
TOTAL	3 776 727

Charges à payer = 2 231 841

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Assoc. intérêts c/c ckf(4558010)	5 752
TOTAL	5 752

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(4081000)	2 167 476
TOTAL	2 167 476

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov/congés payés(4282000)	9 084
Org. soc. charges à payer(4386000)	3 452
Etat charges à payer(4486000)	46 076
TOTAL	58 612

Produits constatés d'avance = 3 813 768

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(4870000)	3 813 768
TOTAL	3 813 768